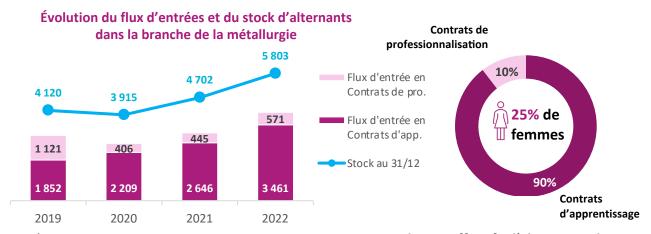




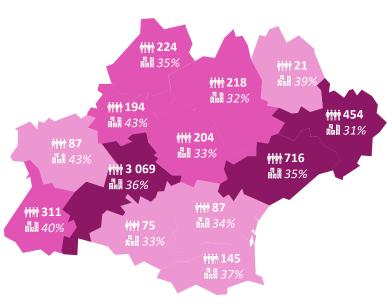
BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ALTERNANCE DANS LA BRANCHE DE LA MÉTALLURGIE EN 2022

OCCITANIE

5 803 alternants dans 1 380 établissements de la branche sont formés dans 142 organismes de formation de la région



La région Occitanie a connu une croissance quasi continue de ses effectifs d'alternants depuis 2019 (+41% en stock). La branche connaît une accélération marquée des entrées en alternance depuis 2021 dans un contexte de reprise post-crise sanitaire et de déploiement des aides au recrutement d'alternants. La hausse des entrées en alternance s'est poursuivie entre 2021 et 2022 dans la région. Elle est significativement supérieure au niveau national avec une augmentation de 30% contre 7%.



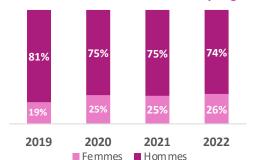
Les alternants représentent 4,6% des effectifs salariés au sein de la région alors qu'ils représentent 4,7% au niveau national. Lorsque l'on observe la répartition départementale des alternants, il est intéressant de voir que celle-ci est très proche de celle des effectifs salariés.

Nous pouvons en revanche noter des écarts significatifs, entre les départements, sur la part d'établissements employeurs d'alternants (de 43% à 31%).

Entre 2021 et 2022, il est intéressant de noter que tous les départements ont connu une hausse de la part d'établissements employeurs d'alternants. Notamment le département de la Haute-Garonne qui a augmenté de 3 points.

Une proportion grandissante de femmes parmi les alternants

Évolution des entrées en alternance par genre



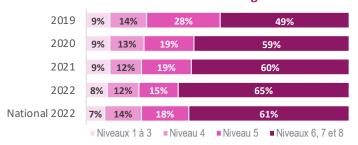
La part des femmes parmi les alternants sous contrat au 31 décembre 2022 (26%) est plus élevée que la proportion des femmes parmi les salariés de la branche dans la région (22%). La part des femmes connaît une hausse en 2020 et est stable depuis 2021. En effet, depuis 2019, nous observons une hausse de 37% de la part des femmes parmi les alternants.

Des alternants visant des niveaux de qualifications de plus en plus élevés

Un mouvement de montée en qualification global est observé depuis 2019. Le transfert de formations en voie scolaire sur des niveaux bac+4/5 vers des contrats d'apprentissage explique cette hausse des niveaux de qualification visés par les alternants.

La différence de niveau visé selon le genre est particulièrement marquée

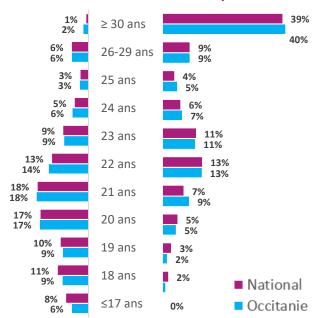
Évolution du niveau visé par les alternants selon leur année de démarrage



au niveau régional sur les entrants de l'année 2022 (75% des femmes visent un niveau 6, 7 ou 8 contre 57% des hommes). Il existe également un écart marqué selon le type de contrat. Ainsi dans la région 42% des contrats de professionnalisation sont sur des niveaux 3 et 4 contre 16% des contrats d'apprentissage. L'accessibilité des CQP aux seuls contrats de professionnalisation explique ce phénomène.

Un âge moyen qui augmente avec la hausse des niveaux de qualification

Contrats d'apprentissage Contrats de professionnalisation



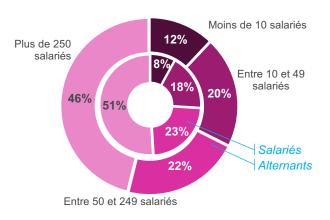
Les plus de 19 ans représentent 78% des alternants dans la métallurgie au sein de la région contre 74% au niveau national. Ceci est notamment dû à la plus forte proportion d'alternants visant des niveaux 6,7 et 8 dans la région Occitanie.

À titre de comparaison, les alternants de plus de 19 ans représentent 87% en Île-de-France et 63% en Pays de la Loire.

35% des établissements(1) de la région emploient au moins un alternant

La proportion d'établissements⁽¹⁾ employeurs d'alternants dans la région a augmentée de 2 points entre 2021 et 2022. Elle est **égale à la proportion nationale** (35%). Si l'on compare à d'autres régions, **ils sont 42%**, en **Pays de la Loire**, à **employer au moins un alternant** alors qu'ils sont **28% en Île-de-France**.

Répartition des alternants sous contrat au 31/12/2022 et des salariés de la branche selon la taille des établissements employeurs (stock)

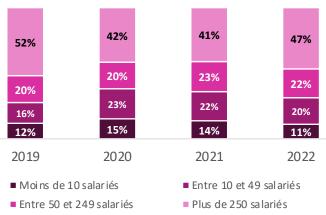


On observe que les établissements de plus de 250 salariés ont tendance à employer moins d'alternants (46%) que le poids qu'ils représentent en salariés (51%). À l'inverse, les établissements de moins de 10 salariés emploient plus d'alternants que de salariés (12% des alternants pour 8% des salariés).

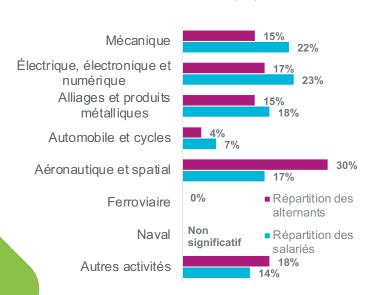
Évolution de la répartition des alternants selon la taille des établissements employeurs

(par année d'entrée en alternance - flux)

Entre les années 2019 et 2022, nous observons une répartition quasi stable des alternants au sein des différentes tailles d'établissements de la branche. Toutefois, nous pouvons constater en 2022 une hausse des entrées en alternance dans des établissements de plus de 250 salariés (+6 points).



Répartition des alternants selon le secteur des établissements employeurs



Lorsque l'on regarde la répartition des alternants de la région selon le secteur, nous pouvons noter un relatif équilibre avec la répartition des salariés. Le secteur de l'aéronautique et spatial fait exception avec 17% de salariés et 30% d'alternants.

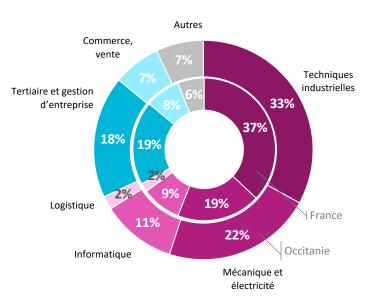
Il est difficile d'établir un portrait-robot de l'entreprise qui embauche des alternants sur la base de critères de taille d'entreprise ou de secteur d'activité. Il ressort que l'embauche d'alternants repose plus sur une culture d'entreprise et sur un engagement des dirigeants.

⁽¹⁾ Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement rattachée à l'entreprise. Une entreprise est constituée d'autant d'établissements qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

15% des organismes de formation (21) forment 80% des alternants

Au **niveau national, l'effet de concentration est plus marqué que dans la région** puisque 13% des organismes de formation forment 80% des alternants. Dans le top 3 des organismes régionaux, nous retrouvons le Pôle formation UIMM Midi-Pyrénées (10%), MidiSup (8,5%), l'Université de Toulouse (7%).

Répartition des alternants selon la spécialité de formation dans la région et en France

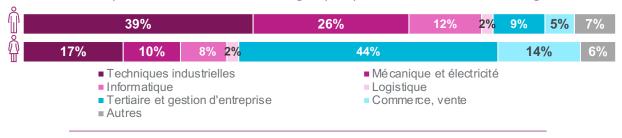


La répartition départementale des organismes fait ressortir un effet de concentration sur l'agglomération toulousaine. Nous retrouvons ainsi 66% des organismes en Haute-Garonne pour 52% des alternants.

Les certifications de branche représentent 47 % des contrats de professionnalisation. Cette proportion poursuit sa hausse principalement à cause du transfert des titres et diplômes vers des contrats d'apprentissage qui fait baisser la proportion de contrats de professionnalisation parmi les contrats d'alternance.

Si les spécialités cœur de métiers et interindustrielles représentent 68% des alternants, il est important de noter que les spécialités suivies sont très genrées. Ainsi seuls 37% des alternantes suivent des spécialités industrielles.

Répartition des alternants de la région par spécialité de formation selon le genre







Retrouver l'ensemble des livrables sur www.observatoire-métallurgie.fr